

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Prairies humides, marais, lagunes côtières ... Les zones humides étant tellement variées et leurs limites spatiales difficiles à repérer, que le législateur a souhaité les identifier plus clairement.

L'art. L211-1 du code de l'environnement définit les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Quels services nous rendent les zones humides ?

Une zone humide préservée et bien gérée remplit de multiples fonctions :

Rôle d'éponge par la contribution à la prévention contre les inondations (zones d'expansion des crues) et à l'atténuation des effets de la sécheresse (zones d'infiltration des eaux et de recharge de la nappe) ;

Réservoirs de biodiversité (lieux privilégiés pour la reproduction et/ou le développement de nombreuses espèces) ;

Fonctions épuratoires (captage de polluants, de matières en suspension, etc.) permettant d'améliorer la qualité de l'eau ;

Stabilisation du littoral (maintien du cordon sableux par la végétation) ;

Valorisation patrimoniale (culturelle, paysagère), **sociale** (loisirs, pêche) et **économique** (tourisme).



Cordon séparant l'étang de Berre des salins



Zone industrielle attenante aux anciens salins limitant le bon fonctionnement des écosystèmes

Quelles pressions pèsent sur les zones humides de ma commune ?

Tissus urbain, routier et industriel en périphérie immédiate des salins, altérant les continuités écologiques ;

Collecte de rejets issus de réseaux d'assainissement des eaux pluviales pouvant transporter des polluants ;

Proximité de l'aéroport à l'origine de collisions avec la faune ;

Présence de bactéries responsables du **botulisme**, causant la mort d'un certain nombre d'oiseaux.

Comment conserver les zones humides ?

En préservant ces milieux de toute **artificialisation** (altérant la perméabilité des sols et les continuités écologiques), par une meilleure anticipation de la croissance urbaine ;

En les inscrivant dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme en **zones A ou N** ;
En communiquant auprès du public pour le **sensibiliser** à la conservation de ces milieux ;

En gérant la **fréquentation** des sites de façon **responsable et maîtrisée** ;

En engageant des **travaux de restauration**, lorsque cela est nécessaire.

Quels types d'actions sont à préconiser sur ma commune ?

Renforcer les corridors écologiques pour maintenir les connexions entre les populations d'espèces ;

Concilier fréquentation du site et préservation des écosystèmes ;

Préserver l'attractivité du site pour l'avifaune par le **maintien de restriction d'usages** ;

Poursuivre la **veille sur le botulisme** ;

Poursuivre les efforts engagés en matière de réhabilitation du réseau de traitement des eaux usées et l'étendre au réseau pluvial.

Vers quels acteurs se tourner ?

Propriétaire des Salins du Lion :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence –
SOUFFIR David – 04 42 14 27 99 – david.souffir@mrs.aero

Informations naturalistes :

Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA –
KABOUCHE Benjamin – 04 94 12 79 52 – benjamin.kabouche@lpo.fr

Y a-t-il une réglementation en vigueur sur ces milieux ?

Propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, les anciens salins du Lion sont soumis à la réglementation s'appliquant à toutes les zones humides du territoire, au titre de la **Loi sur l'eau**.

Cette dernière spécifie que les **travaux ayant un impact sur les milieux ou la sécurité publique** (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblaiement) sont contraints à :

Autorisation pour les zones humides > 1 ha ;

Déclaration pour les zones humides comprise entre 0,1 ha et 1 ha.

Les règlements du SAGE et du PLU, lorsqu'ils sont approuvés sur le territoire concerné, peuvent également encadrer les pratiques.

Où s'informer sur les zones humides de Vitrolles ?

Dossier thématique disponible à l'adresse suivante : www.pole-lagunes.org/PAC-IZH

Vous souhaitez contacter la police de l'eau pour plus de renseignements ?

Direction départementale des territoires et de la mer (13),
Service de l'environnement –
04 91 28 40 40 –
ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr

Les zones humides de Vitrolles

L'Essentiel sur...



Conception : Pôle-relais lagunes méditerranéennes, 2013

Impression : Pure Impression

© Photos : Pôle-relais lagunes méditerranéennes, TDV, DREAL PACA

Commune de Vitrolles

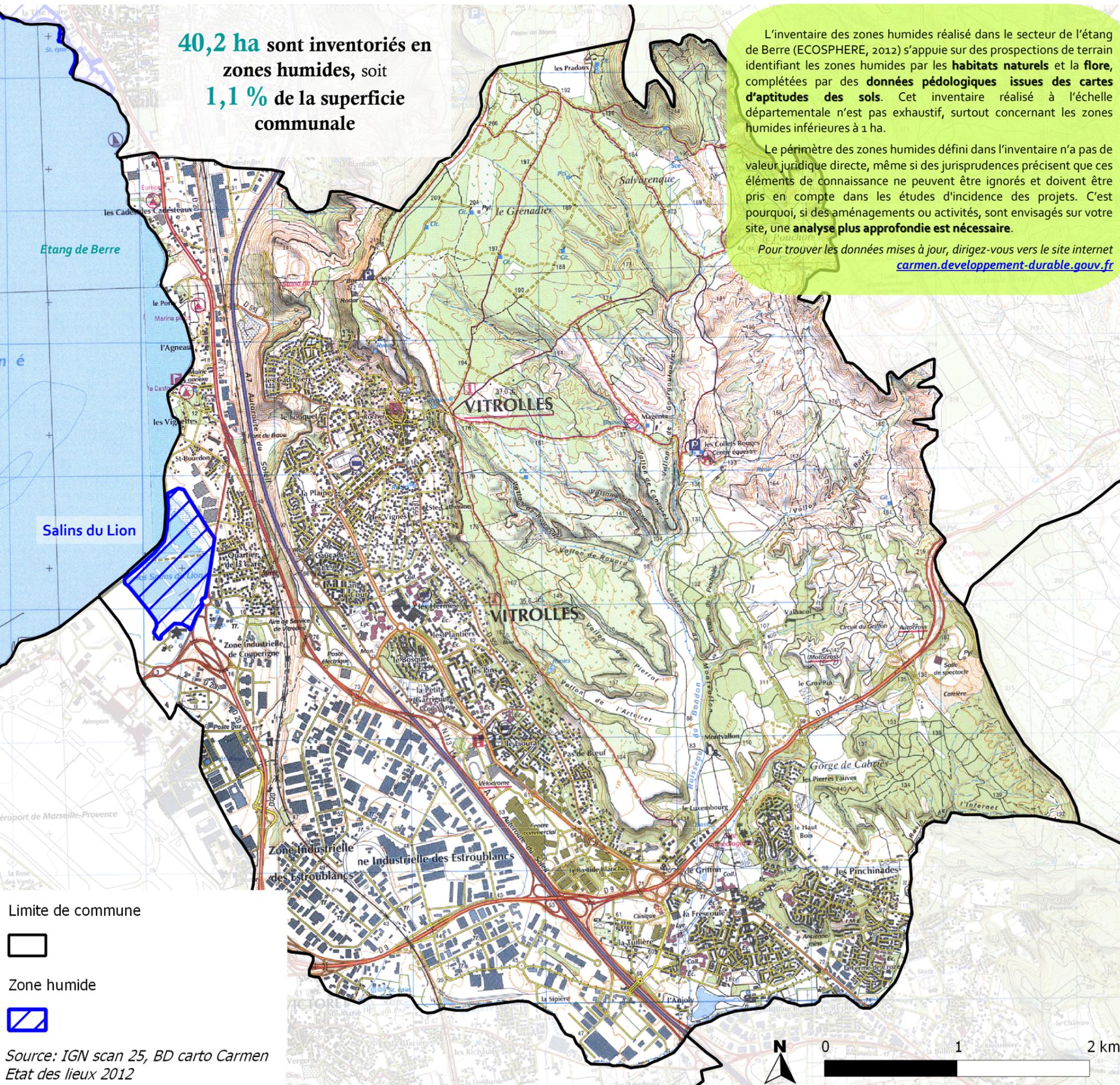
Enclavés entre l'aéroport de Marseille Provence et l'autoroute, les anciens Salins du Lion s'intègrent dans le réseau des zones humides périphériques de l'étang de Berre et représentent un des rares espaces naturels du littoral de Vitrolles.

40,2 ha sont inventoriés en zones humides, soit **1,1 %** de la superficie communale

L'inventaire des zones humides réalisé dans le secteur de l'étang de Berre (ECOSPHERE, 2012) s'appuie sur des prospections de terrain identifiant les zones humides par les **habitats naturels** et la **flore**, complétées par des **données pédologiques issues des cartes d'aptitudes des sols**. Cet inventaire réalisé à l'échelle départementale n'est pas exhaustif, surtout concernant les zones humides inférieures à 1 ha.

Le périmètre des zones humides défini dans l'inventaire n'a pas de valeur juridique directe, même si des jurisprudences précisent que ces éléments de connaissance ne peuvent être ignorés et doivent être pris en compte dans les études d'incidence des projets. C'est pourquoi, si des aménagements ou activités, sont envisagés sur votre site, une **analyse plus approfondie est nécessaire**.

Pour trouver les données mises à jour, dirigez-vous vers le site internet carmen.developpement-durable.gouv.fr



Quels milieux peut-on découvrir sur ces espaces ?

Ces anciens salins abritent différents milieux, dont certains sont d'intérêt communautaire, comme les **steppes et prés salés méditerranéens**.



Vue sur l'étang de Berre



Végétation aquatique

Quelles espèces protégées abritent les zones humides de ma commune ?

Malgré leur enclavement, les salins du Lion présentent de **grandes potentialités biologiques** et un **bon état de conservation**.

Plusieurs espèces patrimoniales les fréquentent, parmi lesquelles se trouvent :



Le Flamant rose, qui utilise les salins comme zone d'alimentation



L'Echasse blanche, présente en période d'hivernage



La Rainette méridionale, également retrouvée sur le site



Des herbiers de Ruppia, tapissant le fond

Vous trouvez que les limites sont imprécises et qu'elles ne respectent pas la réalité de terrain ?

Il est donc nécessaire d'affiner l'inventaire des zones humides à l'échelle parcellaire sur votre commune, en tenant compte des critères réglementaires de délimitation.



La Statice de Provence, surtout répandue en Camargue